Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 048-214801748-20260321-2026_21_03_05-DE

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE SAINT PAUL LE FROID
Séance du 21 Mars 2026

Membres en exercice : 11
Présents : 11
Adoption : 11 voix
Date de convocation : 16 mars 2026
et d'affichage : 16 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, et le- Vingt et un mars à dix heures le Conseil Municipal de Saint Paul le Froid, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la convocation de **Monsieur Christian PASCON**.

Présents : MOULIN David, PASCON Christian, AMBERT Sonia, RAMADIER Jean Marie, CHARRIER Robert, CHALIER Isabelle, COUVE Pascal, IZING Chloé, LOMBARD Chloé, COSTE Nicolas

Excusé : BONNEFOY Léa (pouvoir à Monsieur COSTE Nicolas)

****

2026_21_03_05
Objet de la délibération : Désignation d'un représentant au Conseil de Lozère Ingénierie

Monsieur le Maire expose que suite au renouvellement général du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation d'un représentant de la commune au Conseil de Lozère Ingénierie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, DÉSIGNE le représentant suivant :

M. Christian PASCON

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

Christian PASCON, Maire

MAIRIE DE ST PAUL (Lozère)